

INFORMATION DU CENTRE DU SERVICE NATIONAL ET DE LA JEUNESSE DE POITIERS

09 70 84 51 51

Csnj-poitiers.trait.fct@intradef.gouv.fr

Journée défense et citoyenneté - **16 à 25 ans** - Service national universel

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

La JDC et le SNU s'intègrent dans un « parcours de citoyenneté » qui comporte trois étapes obligatoires, au cours desquelles interviennent successivement :

- . le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse ;
- . les mairies ;
- . le ministère des Armées (MINARM).



UNE OBLIGATION LEGALE ENTRE 16 ET 25 ANS

Tout citoyen français doit se faire recenser auprès de la mairie du lieu de résidence ou sur Internet

Ensuite, il opte :

Soit pour la Journée défense et citoyenneté (JDC)
il recevra automatiquement une convocation



Soit pour le Service national universel (SNU)
il s'inscrit sur Internet
ou se rapproche de son établissement scolaire



EXIGIBILITE DU CERTIFICAT INDIVIDUEL DE PARTICIPATION

Le certificat de participation à la JDC est réclamé jusqu'à l'âge de 25 ans lors de toute inscription aux examens (BEP, CAP, baccalauréat...) et concours (grandes écoles, entrée dans la fonction publique...).
Il est également exigé pour passer le permis de conduire.

CONSEIL MALIN

*L'administré est vivement invité à fournir une adresse de messagerie valide lors du recensement.
Avant sa période, il y recevra directement sa convocation.
Après sa période, il y créera son espace personnel et éditera ses documents en cas de perte.*